

La mission

CONSEIL SOCIAL



Dans le cadre de son projet de transformation, et pour répondre au mieux aux besoins des employeurs publics et à ceux de leurs équipes, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique fait évoluer son accompagnement social et crée une prestation « Conseil Social ».

La mission Conseil Social, de quoi s'agit-il ?

La nouvelle prestation Conseil Social s'inscrit dans les enjeux actuels de santé au travail en développant son action au bénéfice de la prévention de la désinsertion professionnelle des agents territoriaux.

Le Conseil Social intervient en proximité auprès des directions générales, des services ressources humaines, qui sont confrontés à une situation individuelle d'agent ayant une problématique de santé, dont les conséquences impactent le parcours professionnel.

La mission Conseil Social informe, accompagne et soutient les employeurs publics affiliés au Centre de Gestion de Loire-Atlantique dans leur démarche de recherche de réponses contextualisées.

Quels accompagnements ?

Celui des employeurs publics, des directions générales et des services des ressources humaines pour :

- 1.** Vous apporter un espace-temps dédié à une aide à l'analyse d'une situation individuelle de votre agent dont la santé impacte le maintien en emploi.
- 2.** Identifier ensemble : les enjeux, les scénarios, les temporalités et les acteurs clés.
- 3.** Vous conseiller dans un retour d'informations auprès de votre agent sur les leviers adaptés, et modalités de mise en synergie possibles.



Quelles problématiques ?

Maladie-handicap-maintien en emploi-inaptitude-invalidité

Par exemple, des situations auxquelles vous pouvez être confrontées :

Problème de santé impactant le travail

Vers qui orienter pour informer et trouver une aide pour constituer un dossier, faire reconnaître son handicap ?

Arrêt long

Attendre ou aller vers l'agent ? À quel moment et comment évoquer les types de congés maladies et démarches inhérentes ?

Diminution du temps de travail pour maintenir en emploi

Comment cela se passe ? Existe-t-il des compléments des revenus ?

Cumul de problématiques de santé, arrêts qui se répètent

Quels scénarios ?

Perspective d'inaptitude ou d'invalidité

Et après ?

Nos outils à votre disposition

Maintien en emploi - réduction temps de travail et complément de revenus ? [Fiche sociale le bon réflexe n°1](#)

Retraite pour invalidité CNRACL et complément de revenus ? [Fiche sociale le bon réflexe n°2](#)

Congés aidants. [Fiche sociale le bon réflexe n°4](#)

Rendez-vous sur le site internet www.cdg44.fr - Acteurs-clés et partenaires - Catalogue des prestations - Mission Conseil Social.

Comment la contacter ?

En prenant rendez-vous en ligne

Créneaux hebdomadaires de rendez-vous téléphoniques dédiés.
Connectez-vous à notre site internet, dans le menu Pilotage des ressources humaines, puis Agenda et choisissez la rubrique Prise de rendez-vous individuel.

Rendez-vous programmé = charge mentale allégée = retour d'information à l'agent planifié !

Prestation comprise dans votre cotisation additionnelle

Ce que ne gère pas la mission Conseil Social

Le conflit et/ou rupture de communication entre la collectivité et un de ses agents

Alors que faire ?

- Médiation Préalable Obligatoire ou médiation conciliation
- Coaching professionnel

La santé au travail et/ou mal-être au travail

Alors que faire ? Médecine du travail

Les sujets de vie privée : famille – budget – logement - démarches administratives

Alors que faire ? [Fiche sociale le bon réflexe n°3](#)

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de Loire-Atlantique
6 rue du Pen Duick II - 44200 Nantes

Direction Qualité de Vie et Conditions de Travail
Mission Conseil Social

Standard : 02 40 20 00 71